

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2511 614

Le 6 janvier 2026

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les féminicides et les interventions pour violence conjugale

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 25 novembre 2025, visant à obtenir les renseignements mentionnés en objet pour la période du **1^{er} janvier 2015 au 25 novembre 2025**, plus précisément :

1.Féminicides (10 ans)

- Le nombre de féminicides (meurtres de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint dans un contexte conjugal) [...].
- Format souhaité : Donnée ventilée par année.

2.Interventions pour violence conjugale (10 ans)

- Le nombre total d'interventions de votre service pour des dossiers qualifiés de violence conjugale [...].

3.Lien entre Interventions et Féminicides

- Le nombre de cas de féminicides (identifiés en Section 1) pour lesquels l'adresse de l'événement avait fait l'objet d'au moins une ou plusieurs interventions policières pour violence conjugale antérieurement (avant la date du féminicide), [...].

Concernant le point 1, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état du nombre de dossiers ouverts par la Sûreté du Québec quant à des homicides de femmes dans un contexte conjugal survenus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 15 décembre 2025, ventilé par année.

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde quant aux données qui ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins statistiques.

Nombre¹ de dossiers ouverts par la Sûreté du Québec quant à des homicides de femmes dans un contexte conjugal survenus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 15 décembre 2025, ventilé par année

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 ²
6	3	10	4	6	4	9	9	7	7	7

Source : Service des enquêtes sur les crimes contre la personne, Sûreté du Québec

Mise à jour : 15 décembre 2025

¹Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde quant aux données qui ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins statistiques.

²Données compilées du 1^{er} janvier au 15 décembre 2025.

Concernant le point 2, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2025, du nombre de dossiers ouverts par la Sûreté du Québec comportant au moins une infraction criminelle en contexte de violence conjugale, ventilé par année.

Afin de vous permettre d'apprécier cette donnée à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde que celle-ci n'est pas exhaustive puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins statistiques.

Nombre¹ de dossiers ouverts par la Sûreté du Québec comportant au moins une infraction criminelle en contexte de violence conjugale entre le 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2025, ventilé par année

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 ²
4 266	5 919	6 369	6 612	6 990	7 281	9 404	9 635	11 041	12 822	8 989

Source : Grande fonction de la surveillance du territoire, Sûreté du Québec

Mise à jour : 15 décembre 2025

¹Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde quant aux données qui ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins statistiques.

²Données compilées du 1^{er} janvier au 30 novembre 2025.

Concernant le point 3, nos systèmes d'information ne permettent pas l'extraction de la donnée demandée. Afin d'obtenir cette donnée, un exercice manuel de comparaison et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, nous ne détenons pas de documents sous la forme demandée (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine pour Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels